

## Bref rappel historique

R. MOLINIER (MG/EPa)

*Le Fort de Palaiseau a été construit après la guerre de 1870, en quatre années de travaux, de 1874 à 1878. Il constituait, avec la batterie de l'Yvette et celle de la Pointe, l'un des éléments de la première ligne de défense de la capitale.*

### ■ En 1874

Une loi relative aux travaux de défense autour de Paris, déclare d'utilité publique et d'urgence, l'établissement d'un fort et l'exécution des travaux nécessaires sur le territoire de la commune de Palaiseau.

### ■ En 1875

Un cultivateur établi aux Granges se plaint des dommages causés à son exploitation par les ouvriers occupés à la construction du fort. Voici dans quels termes il exposait sa situation :

" Vous le savez, je ne peux payer mes loyers et impôts qu'avec le produit de ma récolte. Il est dur de se voir ravir et chasser d'un sol que l'on a affermé à ses risques et périls en garantissant le paiement des loyers et impôts. J'ai nourri les chevaux et bœufs qui l'ont labouré. J'ai payé les ouvriers qui ont façonné ce sol. J'ai payé les engrais, les semences. Je m'attendais à être payé sitôt la prise de possession de ces terrains.

Les vagabonds couchent par deux ou par trois dans mes meules de regain, dans les veillotes : si les gendarmes n'interviennent pas plus souvent, c'est parce qu'ils ne sont pas en force et craignent la vengeance de ces individus.

Depuis la ferme des Granges jusqu'à la Vauve, les pièces ensemencées sont traversées par les chevaux et leurs voitures.

L'entrepreneur du fort doit me régler rapi-dement les sommes dues pour occupation temporaire et tous les délits commis doivent être réparés "

Il n'y eut pas que les cultivateurs qui eurent à se plaindre :

" La cantinière militaire établie au fort vend à boire et à manger aux ouvriers civils employés aux travaux de construction. La position particulière qu'elle occupe lui permet de nous faire, à nous logeurs, une concurrence impossible à soutenir "



Le Fort avant 1946

### ■ En 1906

A la demande de déplacement de la zone militaire nuisant au développement des constructions, l'autorité militaire répond qu'en raison de l'importance de la position de Palaiseau dans le système défensif au sud de Paris, toute atténuation du régime des servitudes des ouvrages qui y sont établis sont des plus préjudiciables aux intérêts militaires.

### ■ En 1927

A une demande de suppression de la zone militaire et de déclassement du Fort de Palaiseau, des batteries de l'Yvette et de la Pointe, il est aussi répondu que ces ouvrages font partie de la première ligne de défense de Paris et sont entourés d'une zone de servitude sur laquelle il est interdit de construire.

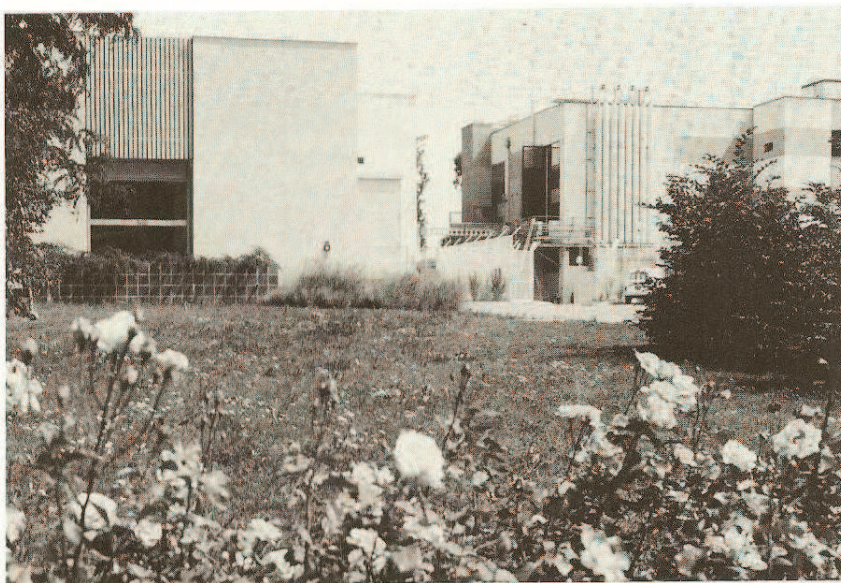
### ■ En 1947

L'ONERA (Direction scientifique de l'énergétique) a commencé à prendre possession du Fort, qui se trouvait à l'abandon.

### ■ Aujourd'hui

Le centre – qui a bien changé – continue d'évoluer : récemment, de nouveaux bâtiments ont été édifiés dans le secteur sud ; l'entrée principale, qui s'ouvrait du côté nord du Fort, a été transférée le 6 juin 1988 sur le chemin de la Hunière et des Joucherettes, au sud.

Le territoire actuel de l'Office couvre une superficie de 19,5 ha. ■



Le Fort aujourd'hui